

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المحسوبون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

JUIN 2024

Table des matières

<u>A 3 mois de la présidentielle, la répression continue en Algérie-----</u>	<u>1</u>
<u>Nadir Chelbabi: deux procès politiques en une semaine-----</u>	<u>3</u>
<u>Harcèlement judiciaire, condamnations d'activistes...-----</u>	<u>4</u>
<u>Adrar: la confusion de peines encore refusée à Mohad Gasm-----</u>	<u>6</u>
<u>Décès de Christophe Deloire, secrétaire général de RSF -----</u>	<u>7</u>
<u>Libération d'Ihsane El Kadi : un acte d'apaisement salvateur à la veille des présidentielles ? -----</u>	<u>8</u>
<u>Procès de la militante franco-algérienne Djamila Bentouis fixé au 20 juin -----</u>	<u>10</u>
<u>Code de la famille, 40 ans après : l'appel des associations pour l'abolition des articles discriminatoires-----</u>	<u>11</u>
<u>Justice arbitraire : des jeunes embastillés à Constantine -----</u>	<u>13</u>
<u>A l'approche des présidentielles: des ONG réclament la libération des détenus d'opinion en Algérie -</u>	<u>15</u>
<u>L'ONG Riposte Internationale a de nouveau porté devant les Nations Unies le cas de la détenue d'opinion Kamira Nait Sid-----</u>	<u>17</u>
<u>Cinq mois plus tard, l'appel des intellectuels algériens pour la grâce d'El Kadi reste lettre morte-----</u>	<u>19</u>
<u>18 juin – un an depuis le verdict qui a condamné la presse algérienne libre au silence -----</u>	<u>21</u>
<u>Crise de l'eau à Tiaret: le militant djaber bechiri condamné à deux ans de prison ferme -----</u>	<u>23</u>
<u>En Algérie, les médias d'Ihsane El-Kadi définitivement fermés -----</u>	<u>25</u>
<u>En rétention judiciaire à paris: Aksel Bellabbaci vient de quitter le palais de justice -----</u>	<u>27</u>
<u>Procès en appel : 45 activistes et militants devant la cour d'Alger le 11 juillet -----</u>	<u>29</u>
<u>Assassinat d'une infirmière à Aïn Nadja : deux suspects mis en examen et écroués -----</u>	<u>30</u>
<u>Acquittés, les détenus d'Aflou quittent la prison -----</u>	<u>32</u>
<u>Report du procès de l'avocat Omar Boussag à Oran -----</u>	<u>33</u>
<u>Algérie: acquittement du chanteur Makhlof Aberkane-----</u>	<u>34</u>
<u>Constantine : six détenus d'opinion libérés après 32 mois de détention provisoire -----</u>	<u>35</u>
<u>Mohand Taferka: de l'activisme à la cellule...le verdict de la honte -----</u>	<u>36</u>
<u>Belaïd Amar Khodja quitte la prison de Koléa-----</u>	<u>37</u>
<u>Procès de Djamila Bentouis : le parquet requiert 8 ans de prison ferme -----</u>	<u>38</u>
<u>Algérie : deux journalistes placés en détention après la diffusion d'un reportage critique -----</u>	<u>39</u>
<u>Riposte Internationale s'indigne de la condamnation de Mohand Taferka-----</u>	<u>40</u>
<u>Mary Lawlor exhorte les autorités algériennes à cesser les poursuites contre l'avocat Omar Boussag</u>	<u>42</u>
<u>Raid policier dans une librairie: koukou éditions dénonce un « statut particulier » répressif en Kabylie-----</u>	<u>43</u>
<u>Koukou éditions dénonce l'interdiction brutale de la présentation d'un livre à Bejaïa -----</u>	<u>45</u>

A 3 mois de la présidentielle, la répression continue en Algérie

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) 01 juin 2024



Dans l'Algérie nouvelle qui se prépare à la présidentielle, les arrestations, condamnations et interdictions de quitter le territoire national se poursuivent.

L'Etat policier est en place. Il se porte bien. La preuve ? Les mesures arbitraires qui touchent les citoyens ordinaires tous les jours et les restrictions de toutes les libertés qui continuent d'étrangler les Algériens. Plusieurs citoyens ont été condamnés à la prison ferme rien que jeudi 30 mai.

Petite revue des mesures qui démontent le mythe de l'Etat de droit que revendent Tebboune et ses courtisans :

Ouali Aloui a été empêché, le 30 mai 2024, de quitter le territoire. Il lui a été signifié au niveau de la Police des Frontières à l'aéroport Mohamed Boudiaf, à Constantine, qu'il est interdit de sortir et qu'il est sous le coup d'une ISTN, indique le Cnld.

Le parquet près du tribunal de Bordj Menaiel, wilaya de Boumerdes, a requis, jeudi 30 mai, contre Yacine Mecheri une année de prison ferme et 100 000 dinars d'amende. Le verdict est attendu pour le 16 juin 2024. Il est accusé d' »incitation à attroupement non-armé ».

L'ex-détenu d'opinion, Mohand Aoudia (73 ans) a été condamné jeudi 30 mai 2024, en appel par le tribunal criminel de deuxième instance près la cour d'Alger à une année de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende. Il avait largement purgé cette peine.

Mohand Aoudia a été placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal Bir Mourad Rais (Saïd Hamdine) le 21 octobre 2021, rapporte le Cnld. Depuis, il croupissait en prison en attendant son procès. Il avait été arrêté par les services de la gendarmerie nationale le 16 octobre 2021 à Birkhadem. C'est vous dire que l'arbitraire est toujours là et frappe sans distinction d'âge et de sexe.

La peine prononcée en première instance contre le détenu d'opinion 'Samir Bal et Azzizou Yahiaoui a été confirmée. Ils ont été condamnés, ce jour funeste du 30 mai 2024, en deuxième

instance, à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende. Décidément ce jeudi 30 mai a été très prolifique en matière de violation des libertés pour les juges qui n'ont pas lésiné sur les condamnations.

Le tribunal criminel de Boumerdès a également condamné Azzedine Si Zid, Massinissa Djaout, Aziz Ounoughen, Mahmoud Tinouche et Nabil Bousskine, à une année de prison avec sursis et à 100 000 dinars d'amende.

Le détenu d'opinion, Amine Rebah, a été condamné lui aussi le 30 mai, par le tribunal criminel de première instance de Médéa à 2 ans de prison ferme et à une amende, selon le Comité national pour la libération des détenus. Le parquet près le même tribunal avait requis 7 ans de prison ferme. Des juges au grand cœur œuvre dans cette auguste institution judiciaire pour punir les méchants citoyens qui osent dire ce qu'ils pensent.

L'activiste Noureddine Khechache a été condamné, le 30 mai, par le tribunal de Biskra à 2 mois de prison ferme et à 50 000 dinars d'amende, selon la même source. Il est accusé de « publications de nature à porter atteinte à l'unité nationale ».

La Cour de Bejaïa a confirmé, le 29 mai, le verdict prononcé (dans un deuxième dossier) contre l'ancien détenu d'opinion et ancien policier Zahir Moulaoui. Il est condamné à un an de prison ferme et à une amende de 50 000 dinars.

Vous remarquerez que les demandes de libertés adressées par quatre partis (PT, RCD, FFS et Jil Jadid) au chef de l'Etat, sont restées lettres mortes.

Plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Un nombre indéterminé d'Algériennes et d'Algériens sont placés, d'une manière arbitraire, sous interdiction de quitter le territoire national (Istn).

Sofiane Ayache

Nadir Chelbabi: Deux procès politiques en une semaine

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 03 Juin 2024



Nadir Chelbabi, le militant politique et pacifique, est confronté à deux procès en l'espace d'une semaine. Il comparaîtra devant la Cour d'Alger le 4 et le 10 juin 2024.

Malgré les accusations de « terrorisme » qui le poursuivent depuis l'année 2021, il affirme : « *Il est de mon devoir de militant des causes justes d'assumer sur le plan éthique les valeurs et l'engagement de mon parcours politique pacifique afin d'honorer mes positions et ma vision concernant les libertés de pensée et d'expression et de luttes démocratiques* ».

Les déboires judiciaires de ce militant convaincu du mouvement berbériste algérien ont commencé le 11 septembre 2021 quand il a été arrêté par des éléments du BRI avec perquisition au domicile à Sidi Aïche (Béjaïa).

Il sera impliqué dans l'affaire dite du « MAK » sous l'infamant article du 87 bis avec 49 autres personnes.

A ce titre il écrira le 14 octobre 2022 : « *Nous sommes 49 militants (Dda Razik Zouaoui, Dda Abdenour Abdeslam et mon frère Tahar Amichi et mon ami Bouzziz Ait Chebib, Dda Lahlou, Houcine Azzame, Lounes Hamzi et d'autre) face au procès de Moscou le 16 octobre, ah pardon procès d'Alger avec un maquillage à la stalinienne* ».

En dépit des épreuves et des défis, Nadir Chelbabi reste un symbole de résilience et d'espoir pour de nombreux militants et citoyens qui aspirent à un avenir plus juste et démocratique.

Les procès auxquels il fait face ne sont pas seulement un test de sa force personnelle, mais aussi une mesure de la solidarité et du soutien que peuvent offrir ses compatriotes et les défenseurs des droits humains à travers le monde.

Yacine M

Harcèlement judiciaire, condamnations d'activistes...

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) 06 juin 2024



Le juge d'application de peines a rejeté la demande de confusion de peines introduite par le détenu d'opinion, Mohad Gasmi. Harcèlement judiciaire, condamnations arbitraires, la justice continue de punir les voix libres.

L'acharnement judiciaire, l'instrumentalisation ordinaire de la justice, les violations des libertés les plus élémentaires sont le pain noir des activistes algériens. Les appels des organisations des droits de l'hommes ou de l'ONU pour remettre en place les instruments d'un Etat de droit sont restées vaines.

Le martyre de Mohad Gasmi

Il est la voix libre des habitants du sud. Le jeune qui harrangue les foules opposées à l'arbitraire et à l'exploitation éhontée du sous-sol saharien. C'est la deuxième fois que la justice refuse à Mohad Gasmi la confusion de peines, alors qu'il est éligible à ce droit, selon le Comité national pour la libération des détenus (Cnld).

Mohad Gasmi qui s'est illustré dans le sud au sein du mouvement de lutte contre l'exploitation du gaz de schiste est condamné dans deux dossiers distincts, l'un à 3 ans de prison ferme et l'autre, à 2 ans de prison ferme. Il est en détention presque depuis le 14 juin 2020.

Ce militant écologiste est victime d'un acharnement continu de l'appareil judiciaire qui ne lui a pas, manifestement, pardonné son engagement, depuis 2014, contre l'exploitation du gaz de schiste.

Accusations criminelles contre Yacine Charef

Le juge d'instruction près du tribunal d'El Harrach a ordonné aujourd'hui, le 06 juin 2024, de placer le Hirakiste, Yacine Cheref, en détention provisoire.

En garde à vue depuis le 27 mai 2024 dans les locaux de la DGSI, Yacine Cheref a été présenté ce jour même devant le procureur près du tribunal d'El Harrach puis devant le juge d'instruction du même tribunal.

Il est poursuivi pour des accusations criminelles, sur la base de l'article 87 bis du code pénal, et d'autres délictuelles. Toutes les accusations sont en lien avec ses publications Facebook.

Mabrouk Ahmed Yahia

Le juge d'instruction près le tribunal de Bir Mourad Raïs a auditionné aujourd'hui, 6 juin, pour la deuxième fois, le détenu d'opinion, Mabrouk Ahmed Yahia.

Ce dernier croupit à la prison de Koléa, wilaya de Tipaza, depuis le 29 avril 2024, la date de sa présentation devant le procureur près le tribunal de Bir Mourad Raïs, Alger, puis devant le juge d'instruction, qui a ordonné son placement sous mandat de dépôt.

Mabrouk Ahmed Yahia travaille comme serveur à Hydra. Il a été arrêté le 17 avril 2024 sur son lieu de travail. Et est poursuivi pour « appartenance à une organisation terroriste, en l'occurrence le MAK ».

A moins de trois mois de la présidentielle, plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Le régime a imposé le silence des médias et des activistes en instrumentalisant la justice à tout va.

Yacine K. avec le Cnld

Adrar: la confusion de peines encore refusée à Mohad Gasmi

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 06 Juin 2024



L'appareil judiciaire semble s'acharner contre le détenu d'opinion et militant Mohad Gasmi. Le juge d'application des peines vient de rejeter, pour la seconde fois, sa demande de confusion de peine, alors qu'il y était éligible.

Engagé depuis 2014 contre l'exploitation des gaz de schiste et défenseur des populations du Sud, Gasmi purge actuellement deux peines de prison ferme distinctes - 3 ans pour un dossier, 2 ans pour un autre. Incarcéré depuis près de 3 ans et demi, le régime ne semble pas lui avoir pardonné ses prises de position.

En juillet dernier, après 15 jours de grève de la faim qui ont dégradé son état de santé, les autorités l'ont sévèrement puni en le transférant de la prison d'Adrar à celle de Meniaa, à 400 km de son domicile familial. Un transfert dont sa famille est restée 15 jours sans connaître la destination.

Pour ses proches et ses soutiens, cet acharnement judiciaire témoigne de l'arbitraire dont le militant fait l'objet de la part d'un appareil aux ordres du régime dictatorial. Son dossier semble loin d'être clos, lui qui vient d'essuyer un nouveau revers avec le rejet de sa demande de confusion de peines.

Bien qu'éligible à ce droit qui lui aurait permis de purger la peine la plus longue, c'est la deuxième fois que cette faveur lui est refusée. Un nouveau camouflet pour ce prisonnier d'opinion dont l'avenir carcéral reste des plus incertains.

Sophie K.

Décès de Christophe Deloire, secrétaire général de RSF

Radio M (<https://radio-m.net/>) 08 Juin 2024



Les défenseurs de la liberté de la presse viennent de perdre l'un de leurs soutiens les plus acharnés. Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF) est décédé suite à un « cancer fulgurant », a annoncé l'ONG. Agé de 53 ans, Il était une figure marquante et le visage de l'ONG depuis une douzaine d'années.

Selon la presse française, le journaliste était hospitalisé depuis plusieurs semaines à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, « après la découverte tardive de tumeurs au cerveau ».

Christophe Deloire exerçait ses fonctions depuis 2012 et « a transformé l'association (...) en un champion mondial de la défense du journalisme, durant douze ans », salue RSF.

Pour Pierre Haski, président du Conseil d'administration de RSF, « Christophe Deloire a dirigé l'organisation à un moment crucial pour le droit à l'information. Sa contribution à la défense de ce droit fondamental a été considérable ».

Très engagé dans un contexte mondial marqué par des entraves à la liberté de la presse, Christophe Deloire a efficacement participé aux campagnes de solidarité en faveur des journalistes algériens, dont celle pour la libération de Khaled Drareni ou celle en soutien à Ihsane El Kadi.

« Ce jugement est consternant et absurde. Le régime algérien joue à un jeu très dangereux : il fait de son pays une véritable cocotte-minute ! » avait-il déclaré, lors de la condamnation de Ihsane El Kadi à une lourde peine.

Le Chef de l'Etat algérien Abdelmadjid Tebboune avait accusé Reporters sans frontières, qui avait lancé un mouvement de solidarité internationale pour Khaled Drareni, de vouloir « déstabiliser » l'Algérie, l'ONG ayant jugé cette déclaration « à côté de la plaque ».

Libération d'Ihsane El Kadi : Un acte d'apaisement salvateur à la veille des présidentielles ?

Radio M (<https://radio-m.net/>) 08 Juin 2024



Les proches, amis et confrères d'Ihsane El Kadi, en prison depuis bientôt dix-huit mois, caressent l'espoir d'une éventuelle libération à l'occasion de la fête d'indépendance du 5 juillet.

C'est tout le mal que beaucoup, parmi ses soutiens, en Algérie et à l'étranger, lui souhaitent, lui dont le seul tort est d'avoir exercé son métier librement en portant la voix des sans voix et des marginaux. Lui dont le parcours professionnel se confond avec la lutte pour les causes justes, mais surtout en faveur de la liberté. Toutes les libertés. Cette liberté qu'il n'a cessé de défendre des décennies durant contre l'arbitraire et les dérives autoritaires. Pour lui, mais aussi pour les autres : les opprimés, les détenus d'opinion et les victimes d'injustice.

Jusqu'à la fin de 2022, Ihsane El Kadi, journaliste accompli et professionnel jusqu'au bout des ongles, est resté lui-même malgré un contexte politique défavorable marqué par une fermeture politique et un verrouillage médiatique sans précédent. Il est resté droit dans ses bottes malgré les intimidations, l'asphyxie financière de son entreprise et le renoncement, voire la démission, par opportunisme, par peur ou lassitude, de nombre de ses confrères.

Radio M, première web radio d'information dont il a été un des fondateurs, est restée l'un des rares espaces, sinon le seul, où pouvaient s'exprimer toutes les voix discordantes, toutes les tendances politiques, les voix marginales et les oubliés des médias lourds. Aucun sujet n'était tabou.

Économiste de formation, il animait des émissions qui se sont imposées comme des références dans le décryptage des questions économiques grâce à des invités de qualité dont le prix Nobel d'économie, Jean Tirole.

Sur le plan politique, les deux émissions phares « café presse politique » et « 5 sur 5 » étaient devenues de véritables tribunes politiques où tous les sujets étaient décortiqués y compris les plus sensibles. Durant le Hirak, ses médias ont fait de la couverture du mouvement leur devoir, en relayant toutes les manifestations et revendications populaires. Ce courage et sa foi inébranlable en un journalisme de qualité, s'ils ont suscité du respect auprès de l'opinion, ne l'ont pas cependant

mis à l'abri des poursuites de la part d'un régime décidé à étouffer toute voix critique et hostile à toute expression libre.

Dans la nuit du 23 au 24 décembre 2022, des agents de la DGSI ont arrêté le journaliste. Il a passé plusieurs jours de garde à vue à la caserne « Antar » avant d'être placé, le 29 du même mois, sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach. Le lendemain, la mise sous scellés des locaux de Radio M et Maghreb Emergents s'est faite sans qu'aucune autorisation du procureur n'ait été présentée.

Le 12 octobre 2023, Ihsane El Kadi a épuisé tous les recours juridiques prévus par la loi. La Cour suprême a rejeté ses appels dans deux affaires distinctes, dont l'une lui avait valu une peine de 7 ans de prison.

Il faut dire que cette incarcération est la culmination d'une série d'intimidations depuis 2019 à l'encontre du journaliste.

En 2021, Ihsane El Kadi avait été placé sous contrôle judiciaire suite à une plainte d'Amar Belhimer, ex-ministre de la communication, pour un blog politique sur la place de Rached dans le Hirak publié en mars 2021. Deux chefs d'inculpation ont été retenus contre le journaliste : « atteinte à l'unité du territoire » et « publications portant préjudice à l'intérêt national ». Dans cette affaire, le journaliste a été condamné, le 7 juin 2022, à six mois de prison ferme et à une amende de 50 000 dinars.

Parallèlement à ces intimidations, le patron du laboratoire Merinal, Nabil Mellah, également actionnaire à Interface Médias, entreprise éditrice de Radio M, a été condamné à 4 ans de prison ferme. Il est en détention depuis mai 2021.

Pourquoi emprisonner ce journaliste, fils d'une grande figure révolutionnaire, et dont le seul tort est d'avoir fait son métier ? Pour les avocats, l'accusation de financement étranger n'est qu'un subterfuge pour condamner un journaliste indépendant. La condamnation injuste d'Ihsane El Kadi a suscité la solidarité de sommités internationales telles que l'intellectuel Noam Chomsky, la prix Nobel de littérature Annie Ernaux, la romancière Arundhati Roy, ou encore le réalisateur britannique Ken Loach ; ainsi que le soutien d'intellectuels algériens tels que des écrivains comme Yasmina Khadra, Meissa Bey ou Kaouther Adimi, les scientifiques Elias Zerhouni ou encore Nourredine Melikechi, qui réclament tous sa libération. Comme nombre de détenus d'opinion, la place d'Ihsane n'est pas en prison. Sa place est au milieu des siens, au sein de sa corporation où il a beaucoup à apporter au métier et au pays. Dans cette perspective, le prochain anniversaire de la fête d'indépendance peut être une opportunité pour les autorités pour faire un geste en faveur de ces détenus injustement incarcérés. Ce serait non seulement un geste d'apaisement, mais une action qui pourrait aider à soigner l'image du pays écornée ces dernières années. Ce serait un acte en faveur de personnes dont l'amour de la patrie n'est pas à démontrer. Cela permettrait également d'entamer un processus de réconciliation entre l'Algérie et ses enfants qui ont dignement servi leur pays, renforçant ainsi les fondements d'une nation unie et résiliente face aux multiples défis auxquels elle est confrontée.

Procès de la militante franco-algérienne Djamila Bentouis fixé au 20 juin

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 11 Juin 2024



Le procès de Djamila Bentouis, militante franco-algérienne et figure connue du Hirak, est prévu pour le 20 juin 2024. Cette date a été fixée par la section correctionnelle du tribunal d'El Harrach, dans la wilaya d'Alger.

Cette programmation fait suite à une décision de la chambre d'accusation près la cour d'Alger, qui a requalifié les chefs d'accusation initialement retenus contre Mme Bentouis, passant d'accusations criminelles à des délits. Le dossier a donc été transmis au tribunal d'El Harrach.

Djamila Bentouis, âgée de 60 ans, avait été arrêtée le 25 février dernier à son arrivée en Algérie pour assister aux funérailles de sa mère. Elle avait ensuite été placée en détention provisoire le 3 mars après sa présentation devant le juge d'instruction de Dar El Beida.

Les poursuites engagées contre elle concernent "l'appartenance à une organisation terroriste", "l'atteinte à la sécurité et à l'unité nationale" et "l'incitation à l'attroupement non armé". Ces chefs d'accusation sont notamment liés à une chanson critiquant la répression du Hirak qu'elle aurait écrite et interprétée.

La Rédaction

Code de la famille, 40 ans après : L'appel des associations pour l'abolition des articles discriminatoires

El watan (www.elwatan-dz.com) 12/06/2024



Quarante ans après sa promulgation, le code de la famille, qui a survécu à des années de lutte menées par le mouvement associatif, est toujours décrié et le combat pour son abrogation est toujours d'actualité.

Voté le 9 juin 1984 sous l'ère du parti unique, il a fallu attendre 2005 pour qu'il soit amendé, mais sans pour autant que les nouvelles dispositions répondent aux attentes des associations féministes et leur soutien. Ces dernières le considèrent comme anticonstitutionnel, au motif qu'il ne respecte pas l'égalité des citoyens énoncée dans la Constitution.

Quinze ans plus tard, en 2015, l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a pris la décision de réformer le code de la famille. Il a ordonné au gouvernement de charger un comité ad hoc de la «révision et du réaménagement des articles dudit code relatif au divorce qui prêtent à interprétation... afin de combler les insuffisances et garantir la protection des droits des deux conjoints et des enfants».

Les associations féminines ne nient pas l'existence de changement et des avancés mais beaucoup, selon elles, reste à faire. «Depuis quarante ans, bien qu'un certain nombre d'avancées législatives aient amélioré le statut des femmes, force est de constater qu'elles sont toujours discriminées et ne sont pas suffisamment protégées contre les violences.

Quarante années de droits bafoués, de souffrances négligées», relatent quatre associations : Amnesty International Algérie, Djazairouna, Féminicides Algérie et le Réseau Wassila Avife, dans une déclaration signée conjointement à cette occasion. Pour ces organisations, le code de la famille a «enfermé» les femmes dans «un carcan d'injustices, trahissant le principe d'égalité proclamé par la Constitution.

De plus, le code de la famille entraîne des discriminations dans les codes pénal et civil (clause de pardon et problème du témoignage des femmes)). Ces quatre décennies marquent aussi l'anniversaire des luttes acharnées menées par des militantes et des associations, qui n'ont cessé de dénoncer l'inégalité de droits entre les femmes et les hommes et de réclamer une loi civile et égalitaire. Ces associations lancent un appel pour la reconnaissance de «l'ampleur de cette injustice historique et de répondre, par là même, aux appels au changement». Il est temps, selon elles, de mettre un terme à ce cycle «de discriminations» et de «violences institutionnalisées»...

Une politique publique s'impose

Les signataires citent, entre autres dispositions discriminatoires, l'article 8 qui légalise la polygamie et l'article 11, un édifice juridique qui oblige les femmes à obtenir l'autorisation d'un tuteur pour se marier. Cette restriction, selon les associations féminines, viole leur droit fondamental à l'autonomie et les maintient sous le joug d'un contrôle patriarcal qui attente à leur dignité et leur liberté individuelle.

Pour ce qui est du droit au divorce, (articles 48, 52, 53 et 54) ce code divise, affirment-elles, les citoyens en deux : d'un côté, les hommes qui peuvent divorcer librement, c'est la répudiation, tandis que les femmes ne peuvent demander le divorce que sous certaines conditions «difficiles à établir et humiliantes».

Cette «asymétrie» place les femmes dans une position de vulnérabilité juridique et sociale. A cela s'ajoutent les dispositions qui privent les femmes «de la garde de leurs enfants en cas de remariage» et aussi les articles 142, 145 et 156, relatifs à l'héritage qui creusent, selon elles, encore le fossé entre hommes et femmes.

Par ailleurs et pour construire un système juridique qui garantit à chaque citoyen une égale dignité, le réseau Wassila et ses pairs recommandent de mettre «en conformité la législation nationale avec la Constitution et les engagements internationaux», de procéder à l'abrogation de toutes «les dispositions légales discriminatoires qui maintiennent les femmes dans une position subordonnée, dans le code de la famille et, conséquemment, dans les codes pénal et civil».

Aussi, elles demandent l'introduction de mesures garantissant l'égalité des droits dans le mariage, le divorce, la garde des enfants et l'héritage, d'associer les associations de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile dans les discussions et les amendements législatifs et, enfin, la sensibilisation du public via des campagnes nationales à l'égalité en droits entre les femmes et les enfants et pour lutter contre les violences à l'encontre des femmes.

«Certes, il faut continuer à modifier et à reconstruire le code de la famille dans le sens de la légalité mais il faut surtout une politique publique pour tenter de changer les mentalités. Les relations inégalitaires naissent dans la famille. Il faut un travail sérieux sur la légalité dans les comportements et les droits à l'école et à la maison», résume l'avocate Me Nadia Aït Zai.

Nabila Amir

Justice arbitraire : des jeunes embastillés à Constantine

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) 12 juin 2024



Les candidats à la présidentielle peuvent continuer leur gesticulation, pour tromper leurs ouailles et faire croire qu'ils vont gagner. Les jeux sont faits. Sinon comment peut-on donner crédit à un chef de l'Etat qui s'assoie sur l'Etat de droit et emprisonne à tout-va ?

L'Etat de droit attendra donc, la présidentielle n'y changera rien tant que des Algériens sont condamnés pour leurs opinions. La preuve ? Comme si plus de 200 prisonniers d'opinion ne suffisaient pas, les juges continuent de sévir contre les voix libres.

Ainsi, le parquet près le tribunal de Constantine a requis, mardi 11 juin, des peines allant de 4 à 5 ans de prison ferme contre les détenus d'opinion, Fateh Farez de l'Aouinet, wilaya de Tébessa, d'Abdelhafid Laghbech de Ngaous (wilaya de Batna), des deux frères, Brahim Hidouche et Mohamed El Achref, d'Arris (wilaya de Batna) de Khaled Bakhouche, master en tamazight, d'Arris et d'Oussama Dendani de Tkout, wilaya de Batna également. Le verdict est attendu pour le 25 juin 2024.

Ces six détenus d'opinion sont poursuivis pour « diffusion de publications à dessein de propagande et de nature à nuire à l'intérêt national (l'article 96 du code pénal) » et « exposition au regard du public des documents et des images de nature à inciter au discours raciste et de la haine (l'article 35 de l'ordonnance 05/20) ».

Il est à noter qu'ils sont en détention provisoire à la prison Boussouf, de Constantine, depuis 31 mois. Oussama Dendani ne se tenait debout où marcher qu'avec le soutien d'une tierce personne,

il souffre de maladies de fragilisation des os. Mais peu importe pour les juges, seule l'exécution zélée d'un ordre arbitraire les intéresse.

Mais il n'y a malheureusement pas qu'à Constantine où l'arbitraire se pratique dans les tribunaux. L'Algérie étouffe sous le nœud coulant du système arbitraire que dirigent Abdelmadjid Tebboune et le général Saïd Chanegriha. La présidentielle anticipée du 7 septembre est cousue de fil blanc.

A moins de trois mois de cette « élection » qui se destine à être comme les précédentes, la répression est toujours de rigueur contre la parole libre. Des chefs de partis ont bien appelé à la libération des détenus, lors du raout organisé par Tebboune, mais ce dernier reste sourd et indifférent à ces appels jusqu'à présent. Alors ?

Sofiane Ayache

À l'approche des présidentielles: des ONG réclament la libération des détenus d'opinion en Algérie

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 15 Juin 2024



À quelques mois de l'élection présidentielle anticipée prévue le 7 septembre 2024 en Algérie, dix organisations de défense des droits humains ont publié un communiqué appelant les autorités algériennes à libérer les détenus d'opinion et à améliorer la situation des droits fondamentaux dans le pays.

Dans ce texte, les signataires, parmi lesquels figurent EuroMed Droits, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), MENA Rights Group ou encore le Collectif des familles de Disparus en Algérie (CFDA), exhortent Alger à “*libérer tous les détenu(e)s d'opinion, sans exception, en veillant à accorder le droit à la réparation par la réhabilitation et les garanties de non-répétition*”. Ils précisent que le nombre de ces détenus s'élève à “*au moins 220, dont au moins 4 femmes, selon le dernier décompte documenté*”.

Le communiqué souligne la nécessité d'instaurer “*un climat de calme*” à l'approche du scrutin présidentiel et appelle à “*abandonner toutes les poursuites judiciaires contre tous les activistes poursuivi(e)s depuis le début des marches du Hirak en 2019*”.

Les organisations dénoncent également les récents amendements du Code pénal algérien, publiés au Journal officiel le 30 avril 2024, qui selon elles “*restreignent encore davantage l'espace civique, la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique, ouvrant la voie à des violations des droits humains, sans responsabilisation ni contrôle*”.

Parmi les recommandations formulées, les ONG préconisent notamment de “*respecter la liberté d'opinion et d'expression*”, d’“*ouvrir le champ audiovisuel sans aucune restriction*” et d’“*assurer*

la protection et les garanties suffisantes pour une presse libre, en respectant l'opinion divergente et la critique, sans menaces ni représailles”.

Le texte établit un parallèle entre la politique étrangère et intérieure de l'Algérie, notant que si le pays “*a exprimé son soutien aux causes justes sur la Palestine et le Sahara occidental*”, il doit également “*adopter une politique en interne respectueuse des droits humains et de ses obligations vis-à-vis des conventions et traités internationaux*”.

Les signataires rappellent enfin le statut de l'Algérie en tant que “*membre du Conseil des droits de l'homme et État partie de la majorité des accords internationaux dans le domaine du droit international des droits humains*”, soulignant ainsi la responsabilité particulière du pays dans ce domaine.

Sophie K.

L'ONG Riposte Internationale a de nouveau porté devant les Nations Unies le cas de la détenue d'opinion Kamira Nait Sid

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 15 Juin 2024



L'ONG de défense des droits humains, Riposte Internationale a de nouveau porté devant les Nations Unies, et tout particulièrement devant le Groupe de travail sur la détention arbitraire (OHCHR) du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, le cas de Kamira Nait Sid, co-présidente du Congrès mondial amazigh, afin d'alerter sur la dégradation de son état de santé.

« En effet, très récemment Riposte Internationale a pu recevoir de ses nouvelles par l'intermédiaire de sa sœur et de sa mère, inquiètes quant à son état de santé », indique l'ONG.

Cela fait bientôt trois ans que la militante amazighe Kamira Nait Sid est emprisonnée à la prison de Koléa.

« Malgré nos nombreuses correspondances avec le Groupe (OHCHR), nous restons sans nouvelles de la part de celui-ci quant à la mise en place de nouvelles actions », ajoute Riposte Internationale, qui a réitéré sa demande de mettre en action tous les moyens qui sont à la disposition du Groupe afin de libérer au plus vite la détenue d'opinion Kamira Nait Sid.

Pour rappel, le parquet près la chambre criminelle de deuxième instance de la cour d'Alger avait requis 5 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à l'encontre des détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafes et Bouaziz Ait Chebib.

La chambre criminelle de deuxième instance près la cour d'Alger a condamné Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafes à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende chacun pour « atteinte à l'intégrité territoriale ». Quant à Bouaziz Ait Chebib, il a été acquitté.

Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafs ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal Sidi M'hamed d'Alger le 1er septembre 2021 à la prison de Koléa). La présidente du Congrès mondial amazigh (CMA) a été arrêtée le 24 août 2021 à Draa Ben Khedda (Tizi-Ouzou) puis transférée à Alger. Huit chefs d'inculpation étaient retenus contre Kamira Nait Sid.

Plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Des dizaines d'Algériens sont placés sous Interdiction de quitter le territoire national et d'autres interdits de rentrer au pays !

La rédaction

Cinq mois plus tard, l'appel des intellectuels algériens pour la grâce d'El Kadi reste lettre morte

Radio M (www.radio-m.net/) 18 Juin 2024



Il y a cinq mois, en janvier 2024, une trentaine de personnalités d'envergure nationale, issues des milieux médiatiques, littéraires et artistiques, lançaient un appel solennel au président Abdelmadjid Tebboune pour réclamer la grâce du journaliste emprisonné Ihsane El Kadi.

Publiée le 13 janvier dans les colonnes du quotidien *El Watan*, cette missive intervenait après l'épuisement de toutes les voies de recours judiciaires pour M. El Kadi, condamné six mois plus tôt à sept ans de prison dont cinq ans ferme. Parmi ses signataires figuraient notamment la moudjahida Louisette Ighilahriz, les écrivains Yasmina Khadra, Maissa Bey, et Kaouther Adimi, les scientifiques Elias Zerhouni et Noureddine Melikechi, les économistes Raouf Boucekkine et Nour Meddahi, des réalisateurs tels que Merzak Allouache et Bachir Derrais, ainsi que des journalistes réputés comme Ali Djerrai et Hafid Derradjii.

Dans leur plaidoyer, ces personnalités saluaient le « parcours brillant » d'Ihsane El Kadi, véritable « figure de proue » du journalisme algérien. Elles dénonçaient par la même occasion le « poids considérable » que cette affaire fait peser sur la famille du journaliste, mais aussi sur l'image internationale de l'Algérie.

La condamnation du journaliste, poursuivi pour « réception de fonds de l'étranger à des fins de propagande », avait en effet suscité une vague de critiques de la part d'organisations de défense de la presse et des droits de l'homme. Ses avocats n'avaient eu de cesse de contester ces accusations, parlant d'un procès à connotation politique.

Face à cette situation, les signataires en appelaient aux « prérogatives constitutionnelles » du président Tebboune, seul à même de « mettre fin à cette pénible situation ». « Nous espérons que vous userez de vos prérogatives constitutionnelles pour libérer Ihsane El Kadi, ainsi que d'autres

détenus d'opinion et leur permettre de passer la nouvelle année auprès de leurs familles », plaident-ils.

Cette mobilisation démontrait l'inquiétude croissante au sein de la société civile algérienne quant au respect des libertés fondamentales dans le pays. Une grâce présidentielle pour El Kadi constituerait un geste fort en faveur de la liberté d'expression, enjeu crucial pour l'image démocratique de l'Algérie.

Si cette initiative n'a pas encore connu de suite favorable, elle aura au moins permis de remettre ce dossier sensible sur le devant de la scène, témoignant de la détermination d'une partie de l'élite intellectuelle à défendre les droits humains sur le sol algérien.

18 juin – Un an depuis le verdict qui a condamné la presse algérienne libre au silence

Radio M (www.radio-m.net/) 18 Juin 2024



Il y a exactement un an, le 18 juin 2023, la Cour d’Alger alourdissait la peine du journaliste engagé Ihsane El Kadi de deux ans, le condamnant à sept ans de prison dont cinq ferme et deux avec sursis.

Cette décision avait été vécue comme une onde de choc en Algérie et à l’étranger. Ce verdict avait été accompagné du prononcé de la dissolution de la société Interface Media, éditrice des médias que gère Ihsane El Kadi, d’une amende de 10 millions de dinars, d’un dédommagement d’un million de dinars versé à l’Arav (Autorité de régulation de l’audiovisuel) et de la confiscation des biens saisis, pour avoir prétendument reçu des financements de l’étranger.

Le journaliste incarcéré avait écopé en première instance en première instance de cinq ans de prison, dont trois ans ferme, assorti d’une amende de 700 000 dinars algérien.

Cette peine, injuste et choquante, qui est l’une des plus lourdes jamais prononcées contre un journaliste algérien, a choqué l’opinion publique nationale et internationale. « Un verdict totalement incompréhensible », avait écrit sur Twitter le représentant de l’ONG Reporters sans frontières (RSF), Khaled Drareni.

Placé sous mandat de dépôt depuis le 29 décembre 2022, après une garde à vue de 5 jours, dans les locaux des services de la Sécurité intérieure, à Alger, Ihsane El Kadi est condamné sur la base de deux articles du code pénal (95 et 95 bis), qui condamnent «la réception de fonds de l’étranger à des fins de propagande ou pour accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l’Etat et au fonctionnement normale des institutions», à une peine allant de 5 ans à 7 ans de prison fermes assorties de fortes amendes.

Selon l’arrêt de renvoi, les fonds en question sont d’un montant de « 25 000 livres sterling que le journaliste a reçu, par tranches, de sa fille Tin Hinane, établie à Londres et actionnaire d’Interface

Médias », avait précisé Me Assoul, soulignant que cet argent devait servir à régler des arriérés de dettes du groupe. « Il n'y a aucun document dans le dossier judiciaire attestant que Ihsane el-Kadi ou Interface Médias a reçu des fonds d'organismes étrangers ou d'une personne étrangère », avait-elle ajouté.

Pourtant, le procès s'était plutôt bien passé. Ses dix avocats avaient plaidé avec brio, début juin 2023. Ils avaient rejeté le dossier vide contre le journaliste accusé « d'avoir reçu des sommes d'argent et des priviléges de la part de personnes et d'organisations dans le pays et à l'étranger afin de se livrer à des activités susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État et sa stabilité ». Le procureur a lui-même reconnu des violations dans les procédures. En vain.

Le destin du journaliste est entre les mains de son principal accusateur, le Président Abdelmadjid Tebboune. Le 24 février 2023, à la télévision nationale, alors que l'instruction était toujours en cours, le président algérien avait pointé du doigt le journaliste de 65 ans avant même qu'il ne soit jugé, en le considérant comme khabardji, c'est-à-dire un « indic » à la solde de puissances étrangères.

Il reste à voir si le président optera pour la clémence en prévision des élections présidentielles du 7 septembre. Une telle indulgence ne serait pas seulement un geste d'apaisement, elle contribuerait également à restaurer l'image internationale de l'Algérie, ternie ces dernières années. Ce serait un acte symbolique fort en faveur d'un citoyens dont le patriotisme est indéniable. Cela pourrait aussi marquer le début d'une réconciliation entre l'Algérie et ses enfants qui l'ont servie avec honneur.

Crise de l'eau à Tiaret: le militant Djaber Bechiri condamné à deux ans de prison ferme

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 20 Juin 2024



Le tribunal de Constantine a condamné aujourd’hui Djaber Bechiri, militant hirakiste et ancien détenu d’opinion, à deux ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l’audience.

Cette condamnation fait suite à ses opinions exprimées en direct, notamment concernant la crise de l’eau touchant la Wilaya de Tiaret.

Bechiri avait été arrêté la veille de l’Aïd El Adha, le 15 juin, chez lui dans la commune de Zighout Youcef-Constantine, et placé en garde à vue dans les locaux de la police. Le jugement a été rendu en comparution immédiate.

Il convient de noter que Bechiri avait déjà purgé une peine de six mois de prison pour un délit d’opinion, avant d’être libéré le 5 mars 2024.

Djaber Bechiri, militant engagé et actif sur les réseaux sociaux, exprime ouvertement ses idées concernant les problèmes sociaux et économiques, ainsi que les difficultés vécues par les jeunes.

Dans ses nombreuses vidéos, il utilise un langage algérien raffiné, transformant ses discours en poésie pour captiver l’attention et toucher la sensibilité de son public. Très apprécié, notamment parmi les hirakistes, Djaber suscite actuellement un vaste élan de solidarité à l’échelle nationale et internationale.

Depuis l'annonce de son arrestation et de sa condamnation, de nombreux youtubeurs et influenceurs ont exprimé leur soutien et exigent sa libération.

Il est à remarquer que ces derniers temps, les langues se délient et les discours de dénonciation sociale et politique se multiplient sur les réseaux sociaux. C'est comme si un vent de Hirak soufflait à nouveau en Algérie.

La crise de l'eau à Tiaret, telle une révélation, met en lumière la fragilité de la situation sociale en Algérie.

Soudain, les Algériens réalisent que les discours sur le développement social et économique ne sont que propagande, tandis que la presse, si abondante, détourne son regard des véritables problèmes vécus par la population.

Demain marque le début de l'été, et en ces jours-ci, la campagne électorale pour le deuxième mandat commence. Il semble que cet été sera particulièrement chaud, exacerbé par la crise de l'eau.

Yacine M

En Algérie, les médias d'Ihsane El-Kadi définitivement fermés

Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com) 21 Juin 2024

C'est le triste épilogue de la condamnation, confirmée et alourdie en appel, du patron de Radio M et de Maghreb Emergent. Et un nouveau signe du durcissement du régime algérien, à trois mois de l'élection présidentielle.



Manifestation devant l'Ambassade d'Algérie à Paris, pour la libération du journaliste Ihsane El Kadi, le 30 avril 2023. © Christophe Ena/AP/SIPA

« C'est la dernière bougie de la presse libre et de la liberté d'expression qui s'éteint en Algérie ». C'est ainsi que la Ligue Algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), elle-même dissoute en septembre 2022, a commenté la fermeture définitive de Radio M et du journal électronique Maghreb Emergent, dans un contexte de reprise en main de plus en plus autoritaire de la presse algérienne par le régime.

La nouvelle, annoncée par la rédaction dans un communiqué émouvant sur Facebook, intervient une semaine après la confirmation par la Cour d'appel, le 13 juin 2024, de la dissolution d'Interface Média, l'entreprise éditrice de Radio M et Maghreb Emergent. Interface Média a été également condamnée à dix millions de dinars d'amende et à dédommager l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) à hauteur d'un million de dinars

Jusque-là, les journalistes de Radio M et Maghreb Emergent ont résisté autant que possible, travaillaient dans une quasi clandestinité, le site web n'étant même plus accessible en Algérie depuis début 2023.

« Le chemin parcouru en 18 mois est significatif des efforts fournis et honore les femmes et hommes qui ont tant bien que mal maintenu un titre dont on pouvait penser qu'il allait disparaître avec l'arrestation de son fondateur. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une étape où nous considérons qu'il n'est plus possible de maintenir la publication de Radio M », lit-on dans le communiqué.

Ihsane El-Kadi, 65 ans, dirigeant de ce dernier groupe de presse indépendant, a été poursuivi une première fois et condamné à six mois de détention, mais non assortie d'un mandat de dépôt. Il avait été jugé à la suite d'une plainte de l'ancien ministre de l'Information et de la Communication, Ammar Belhimer, pour « diffusion de fausses informations à même de porter atteinte à l'unité nationale », « perturbations des élections », et « réouverture du dossier de la tragédie nationale » à la suite de son écrit publié le 23 mars 2021 sur le site Maghreb Emergent dans lequel il prônait l'inclusion du mouvement islamiste Rachad dans le Hirak.

Sept ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État

Le 29 décembre 2022, c'est finalement dans le cadre d'une enquête pour collecte illégale de fonds et atteinte « à la sûreté de l'État » qu'il est placé en détention, après quatre jours de garde à vue. Au lendemain de son arrestation, le siège de l'agence Interface Médias est mis sous scellés et le matériel saisi.

Plus précisément, Ihsane El-Kadi est accusé « d'avoir reçu des sommes d'argent et des priviléges de la part de personnes et d'organisations dans le pays et à l'étranger afin de se livrer à des activités susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État et sa stabilité », selon l'énoncé du verdict. « Ces fonds s'élèvent à 25 000 livres sterling (environ 28 000 euros) que le journaliste a reçu, par tranches, de sa fille Tin Hinane, établie à Londres et actionnaire d'Interface Médias » a expliqué de son côté, sa défense. Pour cela, le patron de presse a été condamné en juin 2023 à sept ans de prison, dont cinq fermes. En octobre 2023, la Cour suprême a rejeté un pourvoi en cassation.

C'était l'ultime recours possible, ce rejet rend donc sa condamnation définitive, alors que tout accorde, selon ses avocats, l'incarcération du journaliste en raison de ses opinions politiques. Il ne reste plus qu'une option pour qu'Ihsane El-Kadi ne recouvre sa liberté avant la fin de sa peine : la grâce présidentielle. Un espoir désormais infime avec la confirmation par la justice de la dissolution de son entreprise Interface Médias.

En rétention judiciaire à Paris: Aksel Bellabbaci vient de quitter le Palais de justice

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 21 Juin 2024



Alors que l'Algérie demande son extradition pour des faits qualifiés de terrorisme, Aksel Bellabbaci, un haut responsable du Mouvement d'autonomie de la Kabylie (MAK), était en rétention judiciaire à Paris depuis hier, jeudi 20 juin, a appris l'Agence France-Presse (AFP).

Aksel Bellabaci, âgé de 41 ans, responsable de premier plan du MAK-Anavad et qui vit en France depuis de nombreuses années dans l'attente d'un statut de réfugié politique, a été mis en garde-à-vue à Paris, hier, jeudi 20 juin.

Selon des informations concordantes, ce proche collaborateur de Ferhat Mehenni, a répondu à une convocation de la police parisienne.

Dans un communiqué, le MAK, classé comme organisation terroriste par Alger, a annoncé l'arrestation de M. Bellabbaci, « responsable de premier plan » du mouvement, qui « vit en France depuis de nombreuses années et est dans l'attente d'un statut de réfugié politique au pays de Voltaire ». Cette arrestation fait suite à « une convocation de la police parisienne (...) en raison d'un mandat d'arrêt international émis à son encontre par l'Algérie, dans le cadre de l'affaire des incendies de forêt de 2021 ayant coûté la vie à plusieurs centaines de personnes en Kabylie. »

Une source judiciaire a confirmé au quotidien *Le Monde* que M. Bellabbaci avait « été placé en rétention judiciaire dans le cadre d'une demande d'extradition émanant des autorités judiciaires algériennes qui le recherchent pour des faits qualifiés de terrorisme. »

Ce mouvement né dans le sillage du «*printemps noir* », en 2001, est accusé par les autorités algériennes d'avoir des visées «*séparatistes* ».

Aksel Ballabbaci vient de quitter le Palais de justice où plusieurs militants, dont le Président du mouvement MAK, l'attendaient.

M. Ballabbaci ne s'est pas rendu en Algérie depuis août 2019. Il fait partie des six membres du MAK classés « *terroristes* » par les autorités, selon un arrêté publié au *Journal officiel* en février 2022.

Il est sous le coup de plusieurs condamnations par contumace en Algérie : vingt ans ferme en juillet 2023, perpétruité en novembre 2022 avec émission d'un mandat d'arrêt international.

La rédaction

Procès en appel : 45 activistes et militants devant la Cour d'Alger le 11 juillet

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) 22 Juin 2024



Le procès en appel de 45 activistes devrait se tenir le 11 juillet 2024 devant la Cour d'Alger, selon Me Fetta Sadat, avocate membre du collectif de défense des détenus d'opinion.

Quarante-cinq activistes et militants, dont certains sont actuellement détenus et d'autres ont déjà été emprisonnés, comparaîtront en appel devant la Cour d'Alger le 11 juillet prochain.

Il s'agit de : Mouloud Mebarki, Bouaziz Ait Chebib, Lahlou Bechakh, Tahar Amichi, Lounes Hamzi, Madjid Bentaleb, Hakim Khebzaoui, Mourad Chabane, Nadir Chelbabi, Yahia Ignattene, Mira Moknache, Rezig Zouaoui, Hocine Azem, Hamza Bouaoune, Abdenour Abdesslam, Sofiane Mehenni, Redouane Noureddine, Larbi Yahioune, Kaci Akkouche, Mustapha Akkouche, Samira Bourouchou, Hocine Bouhala, Hocine Bellili, Mourad Kouidmi, Massinissa Saidani, Achour Bensalem, Boussadia Salim, Benyakhlef Fawzi, et Boulkaria Tewfik.

Assassinat d'une infirmière à Aïn Nadjaa : deux suspects mis en examen et écroués

Algérie 360 (www.algerie360.com) 23 juin 2024



Un drame effroyable a secoué la commune de Aïn Nadjaa, dans la wilaya d'Alger. Zouhira Yahyaoui, une infirmière âgée de 36 ans, a été retrouvée sans vie jeudi 13 juin 2024, sur son lieu de travail, au sein d'un cabinet de dermatologie situé dans le quartier des 720 Logements.

À quelques jours seulement de l'Aïd El-Adha, cette découverte macabre a plongé la population locale, ainsi que l'ensemble du secteur médical, dans l'effroi et l'incompréhension.

Face à la gravité des faits, le procureur de la République près le tribunal de Hussein Dey a immédiatement ouvert une enquête afin de faire la lumière sur cette tragédie.

Les investigations menées par les enquêteurs de la police judiciaire ont permis d'identifier et d'interpeller rapidement deux suspects présumés impliqués dans ce meurtre. Présentés devant le juge d'instruction du tribunal de Hussein Dey, ces derniers ont été écroués en détention provisoire.

Une infirmière assassinée dans un cabinet de dermatologie à Aïn Nadjaa : deux suspects arrêtés

Selon les premiers éléments de l'enquête, le mobile du crime serait lié à un vol qui aurait eu lieu au sein du cabinet. Les empreintes digitales relevées sur la scène de crime ont joué un rôle crucial dans l'identification et l'arrestation de l'un des accusés.

L'enquête se poursuit activement afin de déterminer avec précision les circonstances exactes de ce meurtre et d'établir le mobile définitif du crime. Les deux accusés devront répondre de leurs actes devant la justice dans les prochains jours.

Zouhira Yahyaoui n'est malheureusement pas la seule victime de violences envers les femmes en Algérie. En ces deux dernières semaines, trois autres femmes ont été tuées, l'une par son fils, l'autre par son mari... Ces crimes odieux, qui se multiplient, révèlent une société en proie à une violence inacceptable contre les femmes et rappellent l'urgence de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société pour lutter contre ce fléau.

Hommage à Zouhira Yahyaoui et à toutes les femmes victimes de violences. Allah yerhamhom et que justice leur soit rendue !

 **Féminicides Algérie**
19 juin, 19:13 · 

يوم الخميس 13 جوان 2024، زهيرة يحياوي، 36 سنة، كانت تشتبه في ممرضة لدى عيادة خاصة، قُتلت بمقرب عملها بحي 720 مسكن، بلدية عين النعجة ولاية الجزائر.

صرحت لنا مصادر أن المشتبه به الرئيسي رجل يعرف الضحية ويسكن في نفس الحي الذي تشتبه به كممرضة لدى طبيبة متخصصة في الأمراض الجلدية. في القضية مشتبه بهما آخرين صديقان للمشتبه به الرئيسي.

المشتبه بهم الثلاثة لا زالوا تحت النظر والقضية لا تزال قيد التحقيق.

الكثير من الأخبار تداولت حول الجريمة، والكثير من الإشاعات طالت الضحية. أيضًا وسائل الإعلام لم تنشر الخبر ولم تغطي الجريمة.

نأمل أن يتم إصدار بيان من طرف الجهات المختصة حول هذه الجريمة.

#خسرنا_وحدة_منا

**اليوم 13 جوان 2024
منذ 01 جانفي 2024 في الجزائر**

21
امرأة مقتولة

زهيرة يحياوي، 36 سنة، ممرضة بعيادة خاصة، قتلها رجل بمقرب عملها، بحي 720 مسكن عين النعجة، ولاية الجزائر.

Par Amina Aouadi

Acquittés, les détenus d'Aflou quittent la prison

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) 23 Juin 2024



Les détenus d'Aflou devraient quitter la prison de Laghouat, ce 23 juin, après l'acquittement prononcé en leur faveur par la Cour d'appel de Laghouat.

En détention depuis près de trente mois, les détenus d'opinion, originaires d'Aflou (Laghouat), devraient être remis en liberté ce 23 juin. La Cour d'appel de Laghouat les a acquittés des charges retenues contre eux, à l'exception du prévenu Bezit Ibrahim El Khalil qui a été condamné à une amende de 100 000 dinars pour « offense au président de la République », selon le collectif de défense des détenus d'opinion.

Sept personnes sont poursuivies dans cette affaire pour » apologie du terrorisme » en vertu de l'article 87 bis du code pénal. Les prévenus Mohamed Boudrina, Belkacem Kerad, Belkacem Kara et Ahmed Ouernoughi ont comparu tout en étant en détention, tandis que les prévenus Ahmed Amine Taabed Allah Amine et Ibrahim El Khalil Bezit ont comparu libres. Les prévenus en détention devraient être remis en liberté dès aujourd'hui après leur acquittement par la Cour d'appel.

Report du procès de l'avocat Omar Boussag à Oran

Afrique du nord News (<https://adn-news.com>) 24 juin 2024



Le procès de l'avocat Omar Boussag, initialement prévu pour le 24 juin 2024 au tribunal d'Essania à Oran, a été reporté au 1er juillet 2024.

Me Boussag, membre du collectif de défense des détenus du Hirak, avait précédemment été condamné par contumace à 6 mois de prison ferme et 50 000 dinars d'amende. Il a fait opposition à cette décision, donnant lieu à cette nouvelle procédure judiciaire.

L'affaire remonte au 17 novembre 2021, date à laquelle Omar Boussag avait été convoqué par les services de sécurité d'Oran concernant des publications sur Facebook. Auparavant, l'avocat avait déposé une plainte contre ces mêmes services pour coups et blessures.

Le 31 mai 2023, Me Boussag a été entendu par le juge d'instruction du tribunal d'Essania. Lors de cette audition, il a été informé des accusations portées contre lui, à savoir « outrage à corps constitué » et « incitation à l'attroupement non-armé ». À l'issue de cette première comparution, le juge d'instruction a décidé de lui accorder la liberté provisoire jusqu'à la fin de l'instruction.

La Rédaction

Algérie: Acquittement du chanteur Makhlof Aberkane

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 25 Juin 2024



Le chanteur Makhlouf Berkane a été acquitté aujourd'hui par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida, Alger, après avoir été arrêté par la BRI à Tizi Rached le 28 Novembre 2021.

Il avait été placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction du tribunal de Tizi Ouzou le 8 Décembre 2021.

Depuis lors, Makhlouf Aberkane était dans l'incertitude entre la liberté et la possibilité d'une détention, l'empêchant de voyager à l'étranger pour ses spectacles.

Maintenant qu'il a été blanchi, pourra-t-il enfin voyager sans craindre d'être bloqué à l'aéroport, comme cela est arrivé à d'autres militants comme Mustapha Bendjamaa ?.

Makhlouf Aberkane, né en 1981 à Mekla en Grande-Kabylie, a été encouragé par sa famille à se lancer dans la musique malgré la perte précoce de son père.

Il a appris les classiques de la chanson avant de composer ses propres titres. Après un passage dans un conservatoire de musique andalouse, il a séduit un large public, notamment les jeunes, avec ses chansons traitant de l'amour, de la jeunesse et de la vie dans le style hawzi.

Ses albums en langage mixte ont connu un grand succès, notamment en France où il a été remarqué lors de concerts à Saint-Etienne et Paris. En 2009, il a participé à un concert à l'Institut du Monde Arabe sur le thème du "Dialogue des Cultures" aux côtés d'autres artistes internationaux.

Yacine M

Constantine : six détenus d'opinion libérés après 32 mois de détention provisoire

Afrique du nord News <https://adn-news.com/> 25 juin 2024



Le tribunal de Constantine a prononcé mardi 25 juin 2024 la relaxe de six détenus d'opinion originaires des wilayas de Tebessa et de Batna. Cette décision met fin à une détention provisoire de 32 mois à la prison Boussouf de Constantine.

Il s'agit de Fateh Farez de Aouinet (Tebessa), Abdelhafid Laghbech de Ngaous (Batna), Brahim Hidouche d'Aris (Batna), Mohamed El Achref d'Aris (Batna), Khaled Bakhouche d'Aris (Batna) et Oussama Dendani de Tkout (Batna).

Ces individus étaient poursuivis pour « diffusion de publications à dessein de propagande et de nature à nuire à l'intérêt national » et « exposition au regard du public des documents et des images de nature à inciter au discours raciste et de la haine », selon les articles 96 du code pénal et 35 de l'ordonnance 05/20.

Leur cas a connu plusieurs rebondissements judiciaires. Initialement poursuivis pour des accusations criminelles le 25 septembre 2021, les charges ont été requalifiées en délits correctionnels le 9 août 2022 par la chambre d'accusation près de la cour de Constantine.

Le 11 juin 2024, le parquet avait requis des peines allant de 4 à 5 ans de prison ferme à leur encontre. La décision de relaxe intervient deux semaines après ces réquisitions.

Durant leur détention, les six hommes ont mené plusieurs actions de protestation, notamment une grève de la faim, pour dénoncer la longueur de leur détention provisoire.

Cette affaire a également impliqué la mère d'Oussama Dendani, poursuivie pour avoir confectionné des drapeaux Chaouis et Amazighs. Elle était soumise à un contrôle judiciaire depuis octobre 2021.

La Rédaction

Mohand Taferka: de l'activisme à la cellule...le verdict de la honte

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 25 Juin 2024



Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida à Alger a rendu son verdict dans l'affaire du militant associatif Mohamed Berache, plus connu sous le nom de Mohand Taferka. Contre toute attente, il a été condamné à deux ans de prison ferme, une peine bien en deçà des réquisitions du parquet qui avait demandé 15 ans d'emprisonnement.

Cette décision marque un nouveau tournant dans une affaire qui a débuté le 27 avril 2023, lorsque Mohand Taferka, figure reconnue de la diaspora algérienne en France, a été empêché de quitter l'Algérie lors d'une visite dans son pays d'origine. Interpellé au port d'Alger alors qu'il s'apprêtait à embarquer pour Marseille, il avait été conduit au centre de police de Saoula, spécialisé dans la lutte contre le crime organisé et transnational.

Le 16 novembre 2023, la situation s'est aggravée lorsque le juge d'instruction près du tribunal de Sidi M'Hamed a ordonné son placement sous mandat de dépôt. Depuis lors, Mohand Taferka était incarcéré à la prison de Koléa, dans la wilaya de Tipaza.

Le procès, initialement prévu pour le 21 mai 2024, a finalement eu lieu le 25 juin. Malgré les plaidoiries de la défense, le tribunal a décidé de maintenir Mohand Taferka en détention. Me Yamina Allili, l'une de ses avocates, a confirmé que son client ne quitterait pas la prison ce soir.

Cette condamnation soulève de nombreuses questions dans les milieux associatifs et les défenseurs des droits de l'homme. Mohand Taferka, connu pour son engagement en faveur de la diaspora algérienne et son soutien aux écrivains et journalistes, est considéré par beaucoup comme un détenus d'opinion.

La Rédaction

Belaïd Amar Khodja quitte la prison de Koléa

Le matin d'Algérie (www.lematinddalgerie.com) 27 juin 2024



Le terrorisme est celui pratiqué contre les esprits libres jetés en prison arbitrairement.

Le militant Belaïd Amar Khodja a quitté ce jeudi 27 juin 2024, la prison de Koléa, wilaya de Tipaza, après avoir purgé la totalité de sa peine, soit 3 ans de prison ferme.

Belaïd Amar Khodja a été condamné le 9 juillet 2023 à 3 ans de prison ferme assortis d'une amende de 50 000 dinars.

Au cours du même procès, Bouaziz Aït Chebib, autre figure kabyle de la lutte pour une régionalisation du pays, a été condamné à 2 ans dont une année avec sursis et à une amende de 50 000 dinars. Les deux grands militants démocrates ont été condamnés aussi à verser « solidairement » 100 000 dinars de dédommagement au Trésor public.

La confirmation de l'acquittement au profit de Hamou Boumedine, de Boussad Becha et de Hocine Azzam a été aussi prononcée.

Le procureur a requis au cours de ce procès en appel qui a eu le 09 juillet 2023, devant la chambre criminelle de deuxième instance près la cour d'Alger : 3 ans de prison contre Bouaziz Ait Chebib, 5 ans de réclusion criminelle contre Hamou Boumedine, 10 ans contre Hocine Azzam, Boussad Becha et 20 ans contre de Belaïd Amar Khodja.

Plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. Non content d'avoir plongé le pays dans une ère de glaciation, le régime reste sourd à tous les appels à la détente venant même des partis qui lui sont périphériques. Vengeur comme personne, le chef de l'Etat semble vouloir ne pas oublier que le peuple algérien a réclamé son départ et un changement profond de régime.

La rédaction avec le Cnld

Procès de Djamila Bentouis : le parquet requiert 8 ans de prison ferme

Afrique du nord News (<https://adn-news.com>) 27 juin 2024



Le parquet près du tribunal de Dar El Beidha à Alger a requis ce jeudi 27 juin 2024 une peine de 8 ans de prison ferme et une amende à l'encontre de Djamila Bentouis. Le verdict sera rendu le 4 juillet.

La militante est poursuivie pour « appartenance à une organisation terroriste activant à l'intérieur et à l'extérieur du pays », « atteinte à la sécurité et à l'unité nationale » et « incitation à attroupement non-armé ». Ces allégations découlent de l'interprétation des paroles d'un morceau composé et chanté par Bentouis lors de rassemblements liés au mouvement Hirak.

Le 25 février 2024, Djamila Bentouis atterrit à Alger pour rendre visite à sa mère souffrante. À l'aéroport, elle subit un interrogatoire et se voit confisquer son passeport. Trois jours plus tard, le 28 février, la police judiciaire l'auditionne concernant ses activités et ses opinions.

Le 3 mars 2024, Bentouis comparaît devant le procureur puis le juge d'instruction, qui décide de son incarcération provisoire à la prison de Koléa. Le 13 mars, la chambre d'accusation près de la cour d'Alger maintient cette décision.

Un mois plus tard, le 14 avril 2024, Bentouis fait l'objet d'une seconde audition par le juge d'instruction. À une date non spécifiée, la chambre d'accusation requalifie les accusations criminelles en délits et transfère l'affaire à la section correctionnelle.

SAMIR L.

Algérie : deux journalistes placés en détention après la diffusion d'un reportage critique

Le Figaro (www.lefigaro.fr) 28 Juin 2024



Des policiers algériens (photo d'illustration). FAROUK BATICHE / AFP

Le directeur d'un site d'information algérien et son rédacteur en chef ont été arrêtés après la diffusion d'un reportage dans lequel des entrepreneurs du sud du pays critiquent les autorités, a indiqué vendredi une ONG de défense des détenus. Le directeur du site Algeria Scoop Omar Ferhat et son rédacteur en chef Sofiane Ghirous ont été placés jeudi en détention provisoire, a précisé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Selon cette source, ils ont été incarcérés après la diffusion par le site d'une vidéo montrant deux femmes du sud du pays, à la tête de jeunes entreprises innovantes, protestant contre leur «*marginalisation*» lors d'une cérémonie dédiée à la création organisée mardi à Alger et présidée par le ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels Yacine Merabi. Les deux journalistes sont poursuivis pour «*incitation au discours de la haine et propagation du discours de la haine*», a ajouté le CNLD. Un troisième journaliste d'Algeria Scoop a été mis sous contrôle judiciaire.

Selon le dernier classement de l'ONG Reporters sans Frontières, l'Algérie a reculé de trois places en 2024 en termes de liberté de la presse, se positionnant à la 139e place sur 180 pays audités. RSF a déploré «*des médias indépendants sous pression*» et des «*menaces et interpellations*» de journalistes pour «*le simple fait d'évoquer la corruption ou la répression de manifestations*».

Riposte internationale s'indigne de la condamnation de Mohand Taferka

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) 29 juin 2024



A 74 ans, Mohand Taferka est placé sous mandat de dépôt en Algérie.

Dans une déclaration rendue publique ce jour, Riposte Internationale dénonce vigoureusement la condamnation de Mohand Barache, dit da Mohand Taferka, à deux ans de prison ferme par le tribunal de Dar El Beida.

Riposte Internationale condamne avec la plus grande fermeté l'injustice et l'arbitraire qui ont frappé le mouvement associatif de la diaspora en la personne de Mohand Barache , connu sous le nom de da Mohand Taferka récemment condamné à deux ans de prison en Algérie.

Riposte Internationale rappelle que da Mohand est reconnu et respecté pour ses nombreux engagements en faveur de la langue et de la culture amazighes depuis de nombreuses années, et pour son rôle actif au sein de la diaspora à travers l'association Taferka, qui propose des cours d'alphabétisation et organise des conférences.

Riposte internationale dénonce cette dérive autoritaire en condamnant un homme de 74 ans dont l'état de santé aurait dû inciter à la prudence. Nous constatons que la logique répressive prévaut toujours. Cette condamnation s'inscrit dans un climat de terreur marqué par des arrestations arbitraires et des interdictions de sortie du territoire national.

Riposte internationale interpelle la communauté internationale sur cette nouvelle dérive et reste solidaire de da Mohand Taferka ainsi que de l'ensemble des détenus d'opinion et politiques, et des citoyens.ne.s interdits de rentrer ou de sortir de l'Algérie.

Riposte internationale réaffirme sa solidarité avec Da Mohand Berrache et les militants injustement emprisonnés, et réclame l'annulation pure et simple de cette décision arbitraire, ainsi que la libération inconditionnelle de tous les détenus politiques et d'opinion.

Paris, le 29 juin 2024

Riposte Internationale

Pour le Bureau Fédéral

Mary Lawlor exhorte les autorités algériennes à cesser les poursuites contre l'avocat Omar Boussag

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) 30 Juin 2024



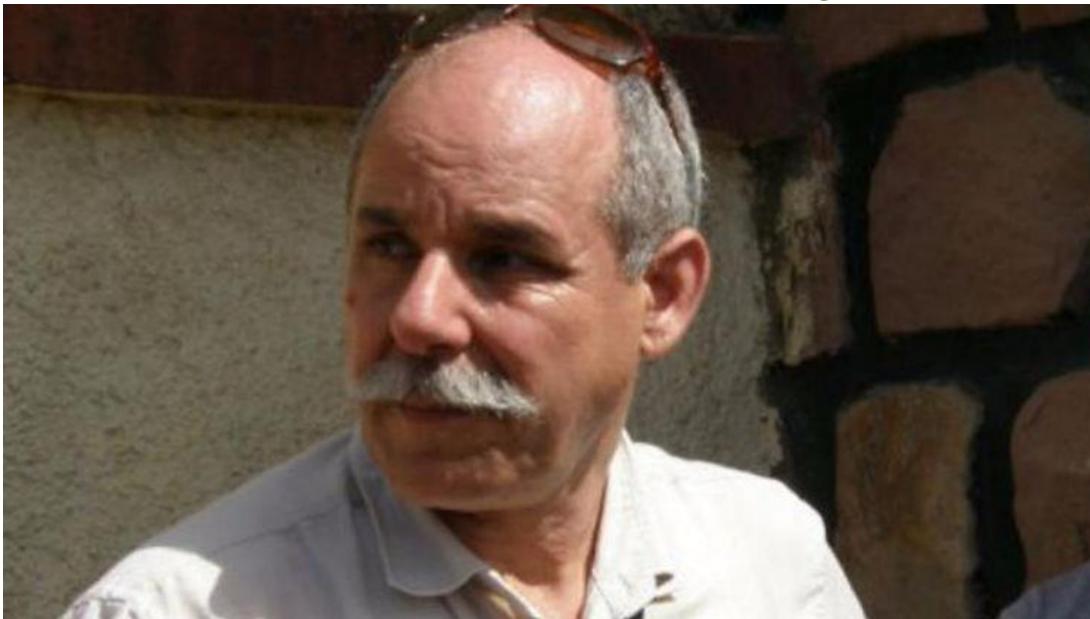
La Rapporteuse spéciale onusienne sur la situation des défenseurs des droits humains, Mary Lawlor, appelle les autorités algériennes à abandonner les poursuites contre l'avocat et défenseur des droits humains, Omar Boussag.

« Je suivrai de près le procès demain d'Omar Boussag, avocat & DDH algérien inculpé en lien avec ses activités pacifiques. Je l'ai rencontré pendant ma visite en Algérie et j'exhorté les autorités à cesser les poursuites et le laisser mener son travail de défense des droits », a indiqué Mary Lawlor dans une publication son compte sur les réseaux sociaux.

Omar Boussag, avocat basé à Oran et membre du collectif de défense des détenus d'opinion, est poursuivi pour « outrage à corps constitué » et « incitation à attroupement non armé » sur la base de publications sur son compte sur Facebook. Le tribunal de Sania, à Oran, l'a condamné par défaut, le 24 mai 2024, à une peine de six mois de prison ferme et une amende de 500 000 dinars. Son procès en opposition, qui devait se tenir le 24 juin, a été reporté au 1 juillet.

Raid policier dans une librairie: KOUKOU Éditions dénonce un « statut particulier » répressif en Kabylie

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) 30 Juin 2024

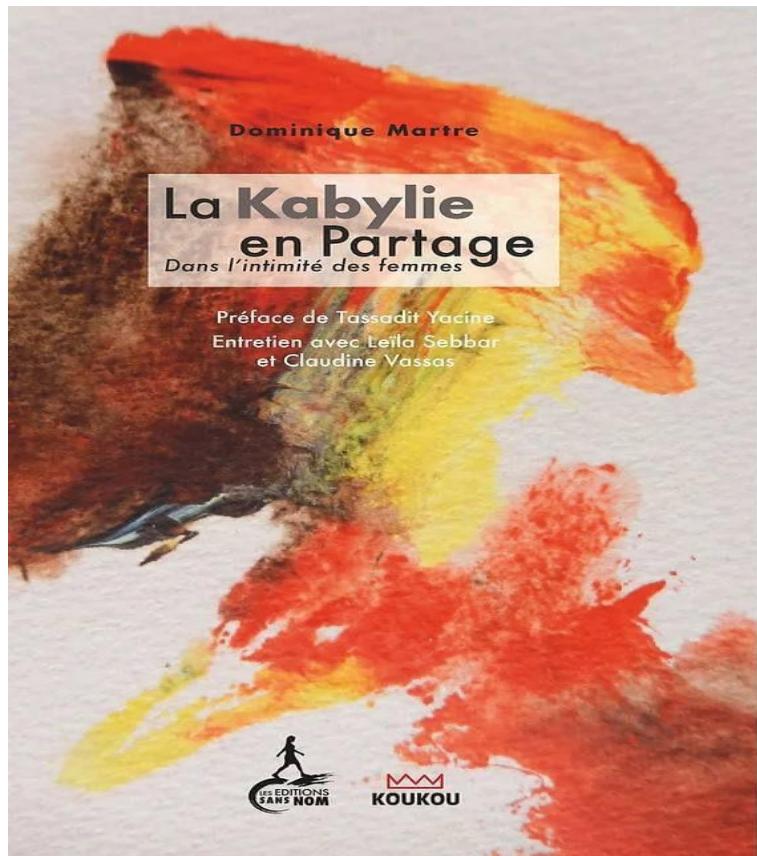


Un incident survenu le 29 juin 2024 à Bgayet (Béjaïa) a suscité l'indignation de la maison d'édition KOUKOU, mettant en lumière ce qu'elle considère comme une répression disproportionnée et discriminatoire en Kabylie.

Selon un communiqué publié par Arezki Ait-Larabi, directeur de KOUKOU Éditions, les forces de l'ordre ont fait irruption dans la librairie Gouraya, interrompant la présentation du livre « *La Kabylie en partage* » de Dominique Martre. L'auteure, son mari, l'éditeur, le libraire et les personnes présentes ont été arrêtés et placés en garde à vue pendant plusieurs heures.

Le communiqué souligne l'apparente incohérence de cette intervention, notant que « *deux jours auparavant, le même livre a été présenté, sans problème, dans une librairie d'Alger-centre* ». Cette disparité de traitement alimente les inquiétudes quant à un traitement différencié de la Kabylie.

KOUKOU Éditions dénonce ce qu'il qualifie de « *statut particulier* » de la Kabylie en matière de répression. Le communiqué affirme que « *la Kabylie est soumise à un impitoyable 'statut particulier' dans la répression* », citant des « *violations récurrentes des droits de l'Homme* » et « *l'interdiction des cafés littéraires et des salons du livre* ».



L'éditeur va plus loin en accusant les autorités de tenter de « *domestiquer les esprits par la terreur* » et de chercher à « *soumettre ainsi les velléités d'émancipation citoyenne au contrôle policier* ».

Dans un contexte de tensions persistantes et à l'approche des célébrations de l'indépendance, KOUKOU Éditions appelle à la vigilance, qualifiant ces actions de « *impardonnable crime contre la nation* ». L'éditeur exhorte à la solidarité avec les « *détenus d'opinion et leurs familles* », soulignant l'urgence d'une prise de conscience collective face à ce qu'il perçoit comme une menace croissante pour les libertés en Kabylie et, par extension, dans l'ensemble du pays.

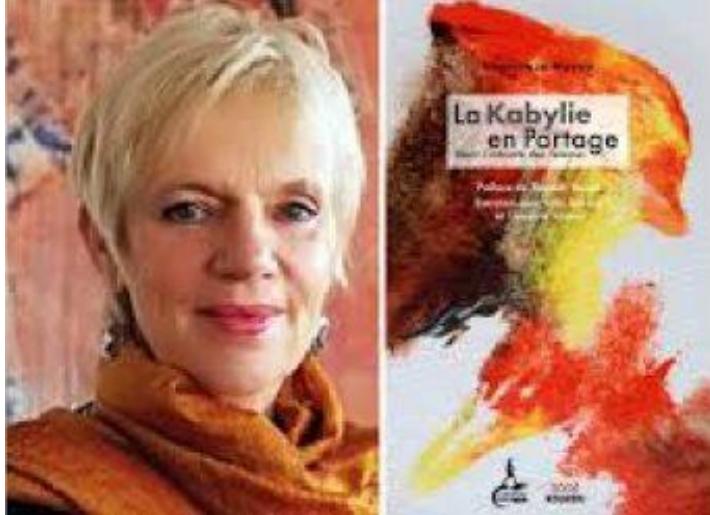
Ce n'est pas la première intimidation subie par la maison d'édition KOUKOU. En 2022, douze livres sur des sujets politiques ont été censurés.

La maison d'édition est spécialisée dans l'essai politique, le témoignage historique et le document d'actualité. Elle avait déjà été exclue du Salon International du livre d'Alger (SILA) fin 2023 pour « *dépassemens constatés dans les publications contraires au règlement du Sila.* »

Sophie K.

Koukou éditions dénonce l'interdiction brutale de la présentation d'un livre à Bejaïa

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) 30 Juin 2024



Koukou Éditions a réagi à l'interdiction d'une rencontre littéraire, qu'elle avait organisée le 29 juin, à la librairie Gouraya Culture à Bejaïa. Dans un communiqué, elle relate les faits de cette brutale interdiction au sein même de la librairie et dénonce « un statut particulier » dans la répression en Kabylie. En effet, la police et la BRI ont pénétré dans la librairie et procédé à l'arrestation des personnes présentes, dont le libraire, le directeur des éditions Koukou Arezki Ait Larbi, l'écrivaine Dominique Martre venue présenter son livre, son époux, la militante féministe Yasmine Chouaki, des journalistes ainsi que des personnes parmi le public. Ils ont tous été retenus au commissariat central de Bejaïa jusqu'au soir, avant d'être finalement libérés après avoir été interrogés et avoir signé des procès-verbaux.

Nous reproduisons ci-dessous l'intégralité du communiqué :

Kabylie : en finir avec le « statut particulier » dans la répression !

L'arbitraire policier a encore frappé ! Samedi 29 juin, vers 15h 30mn, une escouade des forces combinées de la BRI et de la BMPJ a pris d'assaut la librairie Gouraya de Bgayet, pour empêcher la présentation d'un livre ! L'auteure, son mari, son éditeur, le libraire et toutes les personnes présentes ont été arrêtées et placés en garde à vue au commissariat central. Nos pièces d'identité et les téléphones portables ont été confisqués ; malgré notre insistance, l'appel à nos familles ou à un avocat nous a été refusé. Après interrogatoire, toutes les personnes arrêtées ont été remises en liberté vers 20h.

« La Kabylie en partage », le livre qui a déclenché la réaction intempestive de la police, a été pourtant édité légalement par KOUKOU Editions et disponible en librairie depuis mars 2022. L'auteure, Dominique Martre, témoigne, avec affection et respect, de son séjour dans les années

1970, à M'chedallah (ex Maillot) dans la wilaya de Bouira, où elle était professeure de français, et de ses relations conviviales avec ses élèves et leurs parents.

Cette démonstration de force de la police est d'autant plus surprenante et incompréhensible que deux jours auparavant, le même livre a été présenté, sans problème, dans une librairie d'Alger-centre.

Voilà pour les faits.

Que peut-on en conclure ?

Au-delà des spéculations sur les dessous de cette curieuse opération, ses commanditaires et leur objectif, un constat s'impose. Implacable. Dans la chape de plomb liberticide qui paralyse le pays depuis la mise au pas du Hirak, la Kabylie est soumise à un impitoyable « statut particulier » dans la répression. Aux violations récurrentes des droits de l'Homme, aux arrestations musclées de militants pacifiques et aux humiliations infligées à leurs familles, aux condamnations arbitraires d'innocents à de lourdes peines, s'ajoutent l'interdiction des cafés littéraires et des salons du livre, la prohibition de tout débat et de toute activité culturelle autonome, y compris à l'université. Ces agressions liberticides, illégales et discriminatoires visent à domestiquer les esprits par la terreur, et soumettre ainsi les velléités d'émancipation citoyenne au contrôle policier.

A la veille de la célébration d'une indépendance confisquée par les patriotes du journal télévisé, ce tour de vis autoritaire qui tente de semer la discorde dans le pays en enfermant la Kabylie dans un état de siège permanent, doit être dénoncé comme un impardonnable crime contre la nation.

En attendant le sursaut populaire qui permettra à l'Histoire de reprendre son cours vers le respect de notre citoyenneté plurielle et de nos libertés, l'urgence est à la solidarité avec les détenus d'opinion et leurs familles.

Bgayet, le 30 juin 2024.

Arezki AIT-LARBI

Directeur de KOUKOU Éditions.

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
قودون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

